

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 30 janvier 2025**, à 19:15, sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Nathalie GIGNOUX
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Mounir MECHMACH
Beaconsfield		Madame Martine BOILY
Beau-Séjour	Absente	Madame Amira BEGHADADI
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Francine NOËL
Cardinal-Léger	Absent	Monsieur Hussam ALRIFAI
Catherine-Soumillard		Monsieur Roberto DONATO
Cavelier-De-LaSalle		Madame Raymonde GOMIS
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Yianna DAKLARAS
Collège Saint-Louis	Absente	Madame Françoise MICHAUD
Dalbé-Viau		Madame Geneviève LECAVALIER-PARANT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude		Madame Elie ESHAGHPOUR
De l'Odyssée		Monsieur Yassine ACHERKIY
De l'Orée-du-Parc		Madame Catherine MORELLON
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine	Absente	Madame Marie-Michèle HÉBERT
Des Coquelicots		Madame Marie-Pierre FOY
Des Découvreurs	Absente	Madame Tiffany RHÉAUME
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite	Absente	Madame Lyne CHLALA
Des Saules-Rieurs		Monsieur Frédéric POULIN
Des Sources		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Madame Ariane NTIBARIKURE
Du Bois-de-Liesse	Absent	Monsieur Ahmad RIFAI
Du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELIDI
Du Grand-Héron		Madame Mariam MAAROUF
Du Petit-Collège	Absent	Monsieur Fouad HARAKAT
Du SAS	Absente	Madame Samia MEKHTOUL
Édouard-Laurin		Madame Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan		Madame Roukieta SAWADOGO
Enfants-du-Monde		NIL
Enfant-Soleil		Monsieur Albert ELOMA
Félix-Leclerc		Monsieur Hao YUAN
Gentilly	Absent	Monsieur Mathieu CÔTÉ
Guy-Drummond		Monsieur Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges		Madame Evelyne MARCIL
Hébert		NIL
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		Monsieur Serge ABOA
Île-des-Soeurs	Absent	Monsieur Martin PEARSON
Jacques-Bizard		Madame Jessica ANGEL
Jardin-des-Saints-Anges	Absent	Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		NIL
Jonathan		Monsieur Patrick PAQUETTE
Jonathan-Wilson	Absente	Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Monsieur Jean-Baptiste EVERARD
Joseph-Henrico		Madame Josiane GAGNON
Katimavik		Madame May CHERGUI
Lajoie		NIL
Lalande	Absente	Madame Sarah THÉRIAULT

Laurendeau-Dunton	Absent	Monsieur Hakim MEBARKI
Laurentide	Absent	Monsieur Mohsen ATHIMENE
L'Eau-Vive	Absente	Madame Elizabeth Onyekatchi SIEGFRED
Lévis-Sauvé	Absente	Madame Zeinabou Ndao TALL
Marguerite-Bourgeoys	Absente	Madame Lamia EL BAKKALI
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Maria Del Pilar CASTRO
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		NIL
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Caroline ROULEAU
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Caroline MAILLOT-THÉBERGE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Catherine-Annik PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Absent	Monsieur Patrick GROGAN
Nouvelle école secondaire LaSalle		Monsieur Martial BENIE
Nouvelle-Querbes		Monsieur Nicolas SAUNIER
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absente	Madame Stéphanie PEILLON
Paul-Jarry	Absente	Madame Maya EL-RAYES
Perce-Neige		Madame Nadia EL JILALI
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte	Absente	Madame Séverine MATHÉ
Pierre-Rémy	Absent	Monsieur Philippe MUHETO
Pointe-Claire		Monsieur Wiame EL-HAOUAT
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		NIL
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré		NIL
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard	Absente	Madame Barbara KLEMBBA
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent		Madame Mylène LANGEVIN
Saint-Louis	Absente	Madame Marilyn CARON
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Stéphanie MADRAN
Terre-des-Jeunes		NIL
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Marie-Hélène CHARTIER
Victor-Thérien	Absente	Monsieur Jean-François CODERE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Dorval-Jean-XXIII		Madame Marie-Ange LANIEL
Nouvelle école secondaire LaSalle		Monsieur Moe KAISSI
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Isabelle MÉDEIROS
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Madame Katherie Rochette, substitut, CCSEHDAA
 Madame Katherie Rochette, substitut, école du SAS
 Madame Myriam François, substitut, Collège Saint-Louis
 Madame Rida Zerrok, substitut, école Henri-Beaulieu
 Monsieur Stefan Mizera, substitut, école Marguerite-Bourgeoys
 Madame Nathalie Djanji, substitut, école Saint-Louis

Public

Monsieur Louis Bourgeault, parent, école Hébert
 Madame Adriana Lanza, parent, école Saint-Rémi
 Madame Louiselle Sioui, parent, école Émile-Nelligan
 Madame Anne-Marie Robitaille, parent, école Gentilly

Autres présences

Monsieur Éric Lauzon (DGA – Secteur Saint-Laurent)

Madame Maïa Aziz, protectrice régionale de l'élève

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée, leur offre ses meilleurs vœux pour l'année 2025 et les remercie pour leur présence. En guise de rappel, madame la présidente invite les membres du CP à faire parvenir leurs questions ou préoccupations avant la tenue des séances. Elle souligne que ces questions et préoccupations sont discutées au CX avant d'être ramenées au CP si cela est nécessaire. Elle invite également les membres du CP à lui faire parvenir leurs questions destinées aux DGA avant leur visite mensuelle du CP.

2. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

3. MOT DU DGA

Monsieur Éric Lauzon se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil. Il souligne occuper la fonction de DGA depuis maintenant neuf ans. Il dresse un compte-rendu des activités du CSSMB.

Monsieur le DGA indique que le CSSMB est sur le point d'adopter un budget révisé. Il explique qu'on a toujours une prévision du détail en début d'année mais, plus l'année avance et plus le nombre officiel d'élèves fréquentant le CSSMB est connu. Il en va de même pour l'ensemble des mesures ministérielles. Le budget révisé se fait habituellement au mois de janvier avec les bonnes données et les chiffres exacts. Le budget révisé pour l'année en cours est de 904 millions de dollars et devrait être en équilibre, malgré des compressions budgétaires d'environ 6,2 millions de dollars demandées par le ministère. Monsieur Lauzon souligne que le CSSMB dépose un budget en équilibre depuis plusieurs années. Il précise que le ministère demande que ce montant de 6.2 millions de dollars ne soit pas dépensé avant la fin du mois de mars prochain. Étant donné sa bonne situation financière, le CSSMB devrait être capable de travailler malgré cette coupure. Le CSSMB compte environ 12 000 employés. En raison de pénuries, certains postes ne sont souvent pas comblés. Monsieur Lauzon soutient que des classes d'emploi comme des psychologues, des orthophonistes ou des éducateurs spécialisés ne sont pas faciles à trouver. Bon an mal an, quelques postes restent à combler au courant d'une année. Le CSSMB compense par d'autres choses malgré tout. En faisant de la récupération salariale, le CSSMB est capable de combler une grande partie des 6.2 millions qui lui sont demandés. Monsieur le DGA affirme que cela ne met pas le CSSMB dans une situation fâcheuse demandant de couper des services aux élèves.

Monsieur Lauzon annonce que Les portes ouvertes de la formation professionnelle auront lieu le 4 février, offrant des programmes variés et attractifs pour les élèves. Le CSSMB compte six CFP offrant des programmes exceptionnels (métiers de la construction, métiers de la santé, métallurgie, photographie, etc.). Monsieur le DGA mentionne qu'un haut pourcentage d'élèves du secondaire ne font pas la transition vers le cégep. De plus, le taux de diplomation des élèves inscrits est également très limité au bout de deux ou trois ans. On a tendance à souvent voir la formation professionnelle comme une voie de garage alors qu'il s'agit d'une alternative attrayante pour nos élèves. Monsieur le DGA invite les

membres du CP à jeter un œil sur la [page web de la formation professionnelle](#). Monsieur Lauzon souligne qu'un représentant du secteur de la formation professionnelle pourrait visiter le CP pour venir présenter l'ensemble des programmes offerts et répondre aux questions des membres.

Monsieur le DGA évoque la semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra du 10 au 14 février, alors que de nombreuses activités se tiendront dans les écoles du CSSMB et de la province. Monsieur Lauzon invite les membres du CP à visiter le [site de la persévérance scolaire](#) pour voir l'ensemble des activités qui seront produites durant cette semaine et pour voir les statistiques intéressantes sur la persévérance, sur la réussite, sur ce qui se passe dans l'ensemble des CSS de l'île de Montréal et sur la réalité postpandémie. Il relate qu'on voit que les gens semblent éprouver plus de difficultés au niveau de la santé mentale et de la santé générale. Monsieur le DGA mentionne que les parents ont un rôle important à jouer auprès des élèves et des écoles.

Monsieur Lauzon annonce que le CSSMB a adopté une politique sur la démocratie scolaire, mettant l'accent sur l'engagement étudiant. Il soutient que cela montre la place que laisse le CSSMB à ses étudiants dans les écoles et au sein du CSSMB. Peu de CSS ont adopté une telle politique au Québec. Monsieur le DGA mentionne qu'on parle beaucoup de l'engagement étudiant, de la vie étudiante et de la démocratie. On a un conseil unifié et un représentant des élèves, par école secondaire, rencontre ses consœurs quelques fois par année pour discuter des enjeux que nous vivons au niveau du CSS. Ces élèves sont reçus au CA, deux à trois fois par année. C'est une politique qui inclut tous ces éléments : comment devraient se passer les élections scolaires, comment cela devrait se passer, quels sont les sujets qu'ils peuvent traiter, etc. Le CSSMB est très fier d'avoir une politique sur la démocratie scolaire qui est centrée sur les élèves. On a une belle jeunesse qui a de belles idées et une vision qui peut parfois déstabiliser mais qui est vraiment intéressante. Le CSSMB laisse une place à ces jeunes qui contribuent vraiment à l'avancement de l'éducation.

Monsieur le DGA annonce que le [colloque des quatre arts du CSSMB](#) (arts dramatiques, arts plastiques, danse, musique) aura lieu le 7 février 2025 pour les intervenants du CSSMB. Il soutient que les arts contribuent au développement cognitif des élèves. 40 conférenciers seront invités. Ils vont traiter de plusieurs sujets dont, entre autres, l'art intégré dans d'autres matières, la technologie des arts (IA), etc. Ce seront des ateliers innovants et intéressants. Il s'agira d'une journée de formation pour l'ensemble des intervenants du CSSMB. Monsieur Lauzon mentionne qu'on entend souvent parler des matières à sanctions et qu'on parle moins souvent des arts. Il ajoute qu'on y apporte de l'importance car il s'agit d'un facteur permettant l'épanouissement des élèves.

Monsieur Lauzon annonce que le 23 avril prochain, à l'initiative du CSSMB, se tiendra le Rendez-vous Jeunesse de Montréal, réunissant 5 CSS et 600 élèves de 75 écoles secondaires de la région de Montréal pour discuter d'enjeux importants. Il mentionne que c'est un peu une simulation de ce qu'il se passe au parlement de Québec et au niveau des nations unies. Les jeunes vont se regrouper ensemble par centres d'intérêts afin de discuter et d'émettre des recommandations sur des sujets tels que la population scolaire, la sécurité dans les écoles, les réseaux sociaux, l'utilisation du téléphone cellulaire, etc. Ces recommandations seront acheminées au ministère de l'Éducation. Il s'agira d'une journée sur la démocratie scolaire où les jeunes auront l'occasion de s'exprimer sur des sujets importants. Le ministère sera à l'écoute de l'ensemble des recommandations qui seront émises à l'occasion de ce rendez-vous. Monsieur Lauzon déclare être assez confiant dans l'avenir de nos jeunes lorsqu'on les écoute parler.

Monsieur le DGA relate que le CSSMB dispose d'un [Centre d'intervention pédagogique dans le contexte de diversité](#), menant des recherches sur divers sujets liés à l'éducation en milieu pluriethnique. Il s'agit d'un centre de recherche formé par le CSSMB, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal. Il est composé de plusieurs chercheurs et de plusieurs membres du personnel du CSSMB. Ils vont se pencher sur plusieurs dossiers concernant la diversité, faire de la recherche et émettre des recommandations. Monsieur

Lauzon souligne que c'est important car la majorité de la clientèle du CSSMB est issue de l'immigration. Des groupes de travail sont formés. On y effectue des recherches, de la formation et de la publication. Les travaux qui sont faits par le Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité sont utilisés dans l'ensemble du Québec. Monsieur le DGA mentionne que les groupes de travail se penchent, par exemple, sur comment enseigner le français en milieu pluriethnique; sur les bonnes pratiques de collaboration école, famille et communauté; etc. Monsieur Lauzon soutient que le CSSMB accueille aussi des élèves ayant eu des parcours migratoires très douloureux, complexes. On a un secteur de recherches qui se penche sur la façon de travailler avec des jeunes ayant vécu des traumatismes afin de les rendre solides face aux apprentissages. On a aussi des blocs de recherches et de développement sur l'intégration du personnel issu de l'immigration.

Monsieur Lauzon invite les membres du CP à consulter le site web du CSSMB pour les [inscriptions et les réinscriptions](#) ainsi que pour les informations sur le [processus de plaintes](#). Il mentionne que la période d'inscription et de réinscription s'amorce (du 28 janvier au 7 février 2025). Il invite les parents à s'y rendre pour effectuer la réinscription de leurs enfants. Il ajoute que les nouveaux parents pourront y aller également. Monsieur le DGA relate que le CSSMB a effectué une refonte de son site web pour mettre beaucoup de clarté sur la façon de porter une plainte. Il affirme que l'objectif du CSSMB est d'afficher le plus de transparence possible et de ne pas cacher la possibilité de pouvoir émettre un commentaire ou une plainte.

Il est demandé à monsieur Lauzon si les comités d'élèves sont réservés aux écoles secondaires. Monsieur le DGA répond que la table unifiée des conseils d'élèves est liée aux écoles secondaires. Cela dit, le CSSMB donne beaucoup de formations d'accompagnement pour les écoles primaires qui décident d'élire un président d'école, etc. On a un bagage d'activités qu'on peut transférer. Il y a des écoles primaires qui le font.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/25-01/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Pagé, appuyée par madame Marie-Pierre Foy, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par madame Catherine Pagé, appuyée par madame Marie-Pierre Foy – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DU DGA** (Monsieur Éric Lauzon)
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 12 DÉCEMBRE 2024**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 25 NOVEMBRE 2025**
- 7. PRÉSENTATION DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE**
- 8. CONSULTATIONS**
 - 8.1 PTRDI 2026-2029 (retour : 21 février 2025)
 - 8.2 Calendriers scolaires 2026-2029 (retour : 7 mars 2025)
- 9. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 9.1 Formation du MEQ
 - 9.2 50^{ème} congrès en ligne en éducation inclusive de l'Institut TA (19, 20 et 21 mars 2025)
 - 9.3 Sous-comité – Chaleur dans les écoles
 - 9.4 Sous-comité – Projets particuliers
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 10.1 Correspondance

- 11. COMPTES-RENDUS DES REPRÉSENTANTS DU CP**
 - 11.1. Conférences
 - 11.2. Intégration et communication
 - 11.3. CCSEHDAA
 - 11.4. Conseillère EHDAA
 - 11.5. Transport
 - 11.6. FCPQ
 - 11.7. Trésorerie
- 12. VISITE DU CA** (4 février : M. Chabot)
- 13. VARIA**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE** (jeudi, 27 février 2025)

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 12 DÉCEMBRE 2024

(CP/25-01/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Bergeron, appuyée par madame Ariane Ntibarikure et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 12 décembre 2024 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Marie-Ève Bergeron, appuyée par madame Ariane Ntibarikure - Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 25 NOVEMBRE 2024

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 25 novembre 2024.

7. PRÉSENTATION DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Madame Maïa Aziz, protectrice de l'élève pour la région du Lac-et-des-Rapides, présente son premier [rapport annuel](#). Elle explique le processus de traitement des plaintes en trois étapes :

1. **Étape 1** : La personne insatisfaite des services scolaires doit d'abord se tourner vers la personne visée ou son supérieur. La plainte peut être formulée verbalement ou par écrit (un courriel suffit).
2. **Étape 2** : Si la réponse est jugée insatisfaisante ou n'est pas communiquée dans le délai légal de 10 jours ouvrables, la personne peut s'adresser au responsable du traitement des plaintes de l'organisme scolaire, préférablement par écrit. L'organisme scolaire doit donner son avis écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la plainte.
3. **Étape 3** : Si l'insatisfaction persiste ou si le délai légal de traitement n'est pas respecté, la personne peut s'adresser à la protectrice ou au protecteur régional de l'élève. La plainte est alors traitée dans un délai de 20 jours ouvrables, et les conclusions sont soumises au protecteur national de l'élève, qui dispose de 5 jours ouvrables pour décider s'il examine la plainte. Si oui, il a 10 jours ouvrables additionnels pour terminer l'examen.

Madame Aziz partage ensuite des statistiques sur les 80 plaintes reçues l'année dernière. Les principaux motifs de plaintes concernent l'intimidation, la violence, les actes à caractère sexuel et l'application des règles de conduite. Madame Aziz souligne l'importance de la communication avec les parents et note une bonne collaboration avec les établissements scolaires. Elle mentionne également ses activités de promotion du recours et ses rencontres avec divers acteurs du milieu éducatif de la région.

8. CONSULTATIONS

8.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PTRDI) 2026-2029 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES (retour : 21 février 2025)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/25-01/03)

ATTENDU QUE par la résolution #CA24/25-12-047 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 3 décembre 2024, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion, des villes concernées et de la communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès des villes concernées et de la communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Comité de parents doit être consulté sur le PTRDI et la liste des écoles et des centres ;

ATTENDU par ailleurs que l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le centre de services scolaire doit également transmettre son projet de planification des besoins d'espace à chaque municipalité locale dont le territoire comprend le secteur délimité par celui-ci et également à toute municipalité locale dont une partie du territoire est susceptible d'être desservie par l'école ou le centre qui y est projeté ainsi qu'à chaque municipalité régionale de comté sur le territoire de laquelle est située une municipalité locale visée par le présent article;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans un souci d'optimiser les consultations auprès des instances concernées, a pris la décision d'inclure la planification des besoins des espaces et les données relatives aux prévisions de la clientèle à même le PTRDI ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de gestion a également été consulté considérant la nature du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

ATTENDU QUE les membres du CP soutiennent l'école Gentilly ayant deux édifices, concernant leur résolution sur la préoccupation des locaux dans l'édifice Fénelon qui sont occupés par les élèves du 2^e et 3^e cycles, afin d'ouvrir d'autres classes de maternelles 4 ans ou de classes à besoins particuliers dans cet édifice ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 4 décembre 2024 au 21 février 2025 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Shad Aboa** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 et la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys soumis par le Service de l'organisation scolaire, avec les recommandations suivantes :

- **QU'IL SOIT NOTÉ QUE** l'école Gentilly, ayant deux édifices, se préoccupe de la disponibilité des locaux dans l'édifice Fénélon qui est occupé par les deuxième et troisième cycles afin d'ouvrir des classes de maternelle 4 ans et des classes pour élèves à besoins particuliers dans cette école ;
- **QU'IL SOIT NOTÉ QUE** le Comité de parents est inquiet par la surpopulation actuelle, et projetée, dans les écoles. Les parents notent aussi l'absence de plans de contingence pour certaines de ces écoles. Les parents demandent au CSSMB d'indiquer, dans le PTRDI, sous chacune des écoles surpeuplée (ou à veille de l'être), quel est le plan pour remédier à la situation;
- **QUE** le CSSMB s'assure que les élèves à besoins particuliers fréquentent leur école de quartier si l'espace est disponible, ainsi que les services spécialisés nécessaires pour les enfants ;
- **QUE** le CSSMB crée des classes pour les élèves à besoins particuliers dans d'autres écoles à proximité n'étant pas surpeuplées, et qui peuvent garantir un meilleur service, tout en respectant les critères d'inscription.

(Proposé par monsieur Shad Aboa - Proposition adoptée à l'unanimité)

8.2. CALENDRIERS SCOLAIRES 2026-2029 (retour : 7 mars 2025)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en février prochain. Madame la présidente souligne n'avoir reçu qu'une seule suggestion de recommandation des membres du CP jusqu'ici, à savoir de regrouper les journées pédagogiques pour avoir une semaine au mois de novembre. Elle ajoute que cette suggestion a déjà été soumise à un membre du CA qui a répondu que c'était impossible. Une déléguée demande s'il serait possible de placer une des journées pédagogiques prédéterminées par la CSSMB tout de suite après les deux semaines de vacances de Noël. Elle soutient que cela serait bénéfique pour les enseignants et pour le SDG de ne pas avoir de jeunes à l'école pour faire les formations, etc. Madame la présidente prend note de cette suggestion. Une seconde déléguée mentionne que les parents sont inquiets de l'insécurité alimentaire de certains jeunes avec une semaine de relâche à la fin du mois de février. Une troisième déléguée soutient que les journées pédagogiques tombaient plus souvent les vendredis. Elle mentionne être confuse cette année car certaines journées pédagogiques surviennent en milieu de semaine. Madame la présidente explique que des dates sont déterminées par le CSSMB tandis que d'autres sont à la discrétion de l'école. Elle ajoute que toutes les journées pédagogiques ne surviennent pas toutes les vendredis ou les lundis, pour permettre de plus longues fins de semaines, afin d'éviter que les mêmes cours spécialisés (ex : anglais, éducation physique, etc.) soient toujours affectés. Il y a aussi une obligation du MEQ en termes d'heures pour chaque matière.

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

9.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle que tous les membres des CE (parents et membres du personnel) doivent obligatoirement suivre la formation du MEQ.

9.2. 50^{ÈME} CONGRÈS EN LIGNE EN ÉDUCATION INCLUSIVE DE L'INSTITUT TA (19, 20 et 21 mars 2025)

Madame la présidente indique qu'un courriel a été envoyé à tous les membres du CP et du CCSEHDAA afin de leur communiquer les informations de connexion pour le 50^{ème} congrès en ligne en éducation inclusive de l'institut TA et sa zone d'apprentissage. Elle signale que l'abonnement a été acheté. Madame Naim invite les membres du CP et du CCSEHDAA à ne pas partager ces informations avec les parents ne faisant pas partie de ces deux comités car l'offre de l'institut TA n'est valide que pour eux. Elle souligne que de ne pas respecter la directive de l'institut TA pourrait faire en sorte que le CP et le CCSEHDAA ne puisse plus bénéficier à l'avenir du tarif privilégié leur ayant été accordé. Madame la présidente ajoute que le CP est en discussion avec le CSSMB afin de permettre la participation de tous les parents. Elle précise que ce n'est pas encore chose faite car cela coûtera plus cher.

9.3. SOUS-COMITÉ - CHALEUR DANS LES ÉCOLES

Monsieur Ahmad Rifai a fait parvenir un compte-rendu des activités de son sous-comité à la présidence du CP. Une première rencontre s'est tenue. Les membres du sous-comité ont fait un remue-méninges et ont soulevé plusieurs questions. Le CSSMB a été contacté afin qu'une personne responsable visite le sous-comité. Un plan à court, moyen et long terme a été élaboré. Monsieur Rifai a également mentionné avoir reçu des suggestions d'autres écoles et d'autres pays car il a effectué plusieurs recherches. Madame la présidente indique avoir discuté avec Maître Lucie Roy (directrice adjointe – SAJC) et un représentant du CSSMB devrait être disponible sous peu afin de visiter le sous-comité.

9.4. SOUS-COMITÉ – PROJETS PARTICULIERS

Madame la présidente mentionne que le CP avait créé un sous-comité, l'année dernière, afin de se pencher sur les inégalités entre les écoles. Elle explique que ce sous-comité a été mis sur pause car il ratisait trop large et qu'aucun axe n'avait véritablement été défini. Madame Naim soutient qu'on a révisé le tout cette année et qu'il a été constaté qu'on pourrait créer un sous-comité destiné à se pencher sur les projets particuliers. Ce dossier a été discuté au CX et madame Wiame El-Haouat s'est proposée afin de coordonner ce sous-comité. Plusieurs exemples de projets sont mentionnés, comme le sport-études, la douance, les concentrations et le programme international. Le sous-comité vise à faire des recommandations pour réduire les potentielles inégalités. Les parents intéressés sont invités à s'impliquer, même pour quelques rencontres seulement. Plus de détails seront fournis après une première rencontre. Madame Martine Riendeau épaulera madame El-Haouat en lui faisant bénéficier de son expérience en tant que coordonnatrice de sous-comité. Madame la présidente mentionne qu'il faudra voir auprès du CSSMB combien d'écoles ont des projets particuliers et ce que le CP pourra suggérer. Elle indique que le CX estime que le sous-comité pourrait être composé de 7 à 8 membres provenant de tous les secteurs du CSSMB. Madame Riendeau mentionne que des écoles ont des projets particuliers mais que toutes les régions ne sont peut-être pas couvertes de la même façon. Le sous-comité aura comme objectif de vérifier s'il existe des inégalités à ce niveau. Madame la présidente explique que l'objectif initial est de recueillir des informations sur le nombre d'écoles concernées et les types de projets, tout en clarifiant la distinction entre projets particuliers et vocations particulières (ex : anglais intensif, programme international, etc.). Le comité cherche également à déterminer ses droits en tant que comité de parents pour faire des recommandations sur ces sujets.

(CP/25-01/04)

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur projets particuliers, composé des membres suivants :

- Wiame El-Haouat (coordonnatrice)
- Martine Riendeau
- Elie Eshaghpour
- Marie-Pierre Foy
- Martine Boily
- Roberto Donato
- Nadia El-Jilali
- Tania Naim
- Raymonde Gomis
- Nathalie Gignoux

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE

10.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente signale avoir reçu un communiqué du théâtre Parminou. Le CX a décidé de le transmettre aux délégués du CP. Il pourra être apporté dans les écoles. Madame Naim souligne qu'il s'agit d'un théâtre auquel il faut assister en présentiel et non virtuellement. Madame Naim indique que ce communiqué sera envoyé aux membres du CP et déposé sur la page Teams du comité. Elle invite les membres à en prendre connaissance et à vérifier l'intérêt des écoles.

11. COMPTES-RENDUS DES REPRÉSENTANTS DU CP

11.1. CONFÉRENCES

Madame Raymonde Gomis félicite les parents pour leur participation aux conférences. Elle invite les membres à regarder l'enregistrement de la conférence traitant de l'intelligence artificielle ayant été présentée par monsieur Shad Aboa, vice-président du CP. Le lien pour cet enregistrement sera envoyé sous peu à toutes les directions d'établissement afin d'être communiqué aux parents. Il sera également déposé sur la page Teams du CP.

Madame Gomis invite les membres du CP à assister à la conférence qui sera présentée en février prochain. Elle mentionne que des suggestions en lien avec les conférences sont toujours les bienvenues. Elle ajoute que le Service des ressources éducatives du CSSMB a été contacté afin de déterminer quelles sont les conférences intéressantes pouvant être présentées aux parents. Madame la présidente souligne que l'enregistrement de la conférence du Docteur Monzée a déjà été visionné plus de 1 000 fois. Elle ajoute que le CP présentera des conférences tous les mois à venir. Elle invite les membres du CP s'ils constatent que leur direction ne communique pas les invitations pour les conférences aux parents. Un délégué mentionne que les invitations pour la conférence de monsieur Aboa ont été diffusées tardivement. Madame la présidente prend note du commentaire. Elle souligne que toutes les conférences présentées en 2024-2025 sont enregistrées afin que ceux et celles n'ayant pas été en mesure d'y assister puissent avoir accès à leur rediffusion.

11.2. INTÉGRATION ET COMMUNICATION

Madame Lyne Beauchamp mentionne que le sous-comité qu'elle chapeaute travaille sur trois projets : un quiz qui pourrait être remis aux délégués pour motiver

les parents à suivre la formation, un document promotionnel sur le CP, et une plateforme informelle de partage entre membres. Madame Beauchamp relate qu'un pamphlet pourrait être donné aux directions d'établissement et aux présidences des CE pour faire la promotion du CP. Ce pamphlet pourrait être distribué durant les assemblées générales de parents. Monsieur Donato mentionne que le CP aurait besoin d'un endroit où pouvoir échanger sans que cela soit formel. Il ajoute que ce serait pratique pour les sous-comités au niveau des documents qui sont en train d'être travaillés et dont on aimerait connaître l'opinion des membres du CP. Il évoque la plateforme « *Discord* ». Il soutient qu'on procède à des vérifications afin de s'assurer, par exemple, de la confidentialité des adresses électroniques ou d'autres informations personnelles. Madame Beauchamp soutient qu'elle aimerait avoir l'avis des membres du CP, à savoir si une telle plateforme intéresserait les parents du CP. Madame la présidente soutient qu'un sondage sera lancé pour évaluer l'intérêt des membres. Elle ajoute qu'il sera nécessaire de parler de cette plateforme avec le CSSMB pour déterminer quels sont les règlements en vigueur. Elle indique que le CP fait partie de la structure du CSSMB. Il s'agit d'une initiative émanant du CP qui doit être structurée et contrôlée. Elle soutient que le CP veut s'assurer que tout le monde est bien légalement protégé. Le parent qui aura la charge de cette plateforme et de son chat ne devra pas être personnellement tenu responsable.

Monsieur le vice-président signale que la plateforme Zoom est dotée d'un système intégré permettant de partager des fichiers et des données. Il ajoute qu'on peut y programmer des channels de discussion et qu'on peut y chatter même lorsque les rencontres sont terminées.

11.3. CCSEHDAA

Madame Katherie Rochette mentionne que les écoles vont recevoir les informations relatives au concours d'intégration du CCSEHDAA. Ce concours s'adresse à toutes les classes, les services de garde, etc. Ce ne sont pas juste les classes particulières qui peuvent soumettre des projets. Des prix sont à gagner. Elle souligne que le CSSMB a donné un prix de participation de 100 dollars à toutes les candidatures lors des années passées. Elle invite les membres à faire la promotion de ce concours dans les CE.

11.4. CONSEILLÈRE EHDAA

Madame Evelyne Marcil confirme que le CCSEHDAA est en train de préparer son concours d'intégration.

11.5. TRANSPORT

Le point est reporté. Madame la présidente mentionne que le comité consultatif de transport tiendra une séance en février prochain.

11.6. FCPQ

Monsieur Yassine Acherkiy résume le conseil général de la FCPQ du 25 janvier dernier. Il fut question de l'intelligence artificielle en éducation. Les déléguées et délégués ont partagé leur point de vue et leurs expériences sur des questions précises transmises à la FCPQ par le ministère de l'Éducation sur le civisme. Ils ont également entamé une réflexion sur la laïcité dans le milieu scolaire. Les déléguées et délégués sont invités à réfléchir aux éléments à intégrer au plan d'action 2025-2026 de la FCPQ, selon le plan stratégique 2022-2027, et à répondre à un formulaire de consultation au plus tard le 20 février. La programmation des activités pour le 31 mai 2025 a été dévoilée. Les inscriptions seront bientôt ouvertes au grand public. Les déléguées et délégués sont invités à inscrire leur comité de parents dès maintenant sur l'Espace membre et à réserver leur hébergement à l'Hôtel Travelodge Québec. On a jusqu'au 1er avril pour profiter des tarifs préférentiels. La FCPQ lancera, le 3 février 2025 la deuxième édition de

l'enquête nationale sur le bien-être des familles québécoises, en collaboration avec la Dre Mélissa Généreux, de l'Université de Sherbrooke. Frédéric Chênevert, de l'Institut des troubles d'apprentissage, a présenté son offre de service, notamment l'abonnement destiné aux comités de parents, le congrès annuel virtuel et la Zone Parents. Le prochain conseil général de la FCPQ est prévu pour le 15 mars 2025.

Toutes les informations sur la FCPQ ayant été communiquées par monsieur Acherkiy sont disponibles sur la page Teams du CP.

Une déléguée demande que soient partagées les informations relatives aux soirées POP. Ces soirées sont l'occasion d'en apprendre plus sur les diverses façons de s'engager comme parents dans le monde scolaire, mais surtout d'échanger avec d'autres parents au sujet d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'engagement parental et de gouvernance scolaire. Elle souligne que la soirée POP du 15 janvier traitait du projet éducatif et du projet particulier. Elle demande que les dates des soirées POP soient partagées.

Madame la présidente rappelle un règlement du CP, à savoir de mettre la présidence, la vice-présidence et le secrétaire du CP en Copie carbone (Cc) lorsqu'ils contactent les membres du Cx par courriel. Elle explique que cela permet de conserver une trace des courriels et de rester à l'affût. Madame Naim ajoute que c'est en ne procédant pas ainsi que des choses se perdent.

11.7. TRÉSORERIE

En l'absence de monsieur Dominic Roussel, madame la présidente transmet des informations qu'il lui a transmises. Elle signale que des chèques ont été envoyés à cinq membres du CP ayant assisté, en présentiel, à la séance du mois d'octobre 2024. La conférence du Docteur Monzée a été réglée ainsi que l'abonnement pour l'Institut TA. Madame Naim souligne avoir accompagné monsieur Roussel lors d'une rencontre avec le Service des ressources financières. Il fut question des nouvelles lignes directrices relatives aux conciliations bancaires. Madame Rawan Kassab sera désormais la personne ressource du SRF en charge du CP.

12. VISITE DU CA (4 février 2025 : M. Chabot)

Madame la présidente annonce que monsieur Étienne Chabot assistera à la séance du CA du CSSMB, le 4 février prochain. Il en dressera un compte-rendu lors de la séance du mois de février prochain.

13. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 11. La prochaine rencontre du CP se tiendra le 27 février 2025 sur la plateforme Zoom.

Madame Tania Naim,
Présidente 2024-2025 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes